

## **Résumé de l'accord entre les parties prenantes dans le cas MICI-BID-HA-2017-0114 : "Programme d'Infrastructure Productive" (HA-L1055 et autres)**

### **Introduction**

Depuis le 14 juin 2017, le Mécanisme Indépendant de Consultation et Investigation (MICI) a facilité un dialogue entre le *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabè (le Kolektif ou Requérants)* –avec l'appui de trois organisations de la société civile, *Accountability Counsel, Action Aid Haïti et AREDE*— la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'Unité Technique d'Exécution du MEF (UTE). Se fondant sur une proposition initiale proposée par le MICI, les parties prenantes (*Kolektif, BID et UTE*) ont accordé un agenda et séquence de sujets à être abordés dans le cadre du processus de dialogue. Parmi ces sujets, se trouvent : les aspects environnementaux et sociaux ainsi que ceux concernant la consultation préalable ; l'existence d'un mécanisme de plaintes au niveau du projet ; la présentation des termes de référence de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet du Parc Industriel de Caracol (PIC), la révision des paiements de compensation, et surtout, des mécanismes pour rétablir les moyens de subsistance des gens affectés par le PIC.

Après une année et demi de conversations au cours de laquelle, six tours de dialogue qui ont été organisés et facilités par le MICI, les Parties Prenantes célèbrent qu'elles sont arrivées à « l'Accord pour la formulation et mise en œuvre de mesures correctives visant à rétablir les moyens de subsistance des personnes affectées par le Parc Industriel de Caracol ainsi que pour l'adoption des mesures de disponibilité des informations environnementales ».

Ce document résume l'accord officiel entre les Parties prenantes, il ne remplit pas ni représente le document officiel d'accord.

### **Accord**

Les Parties ont fait des accords sur deux sujets principaux : Des mesures correctives pour le rétablissement de moyens de subsistance et des mesures de disponibilité des informations environnementales du PIC.

#### **Mesures correctives pour le Rétablissement de moyens de subsistance**

Les Parties ont convenu de mettre en place plusieurs mesures. Ces mesures sont une combinaison d'accès à l'emploi dans le PIC, accès aux terres, des mesures pour améliorer la production agricole, appui et formation pour gérer des petites entreprises, la formation professionnelle, mesures d'appui à l'éducation et la facilitation d'accès aux microcrédits. Ensuite, quelques détails :

- 1.1 **L'emploi au PIC précédé par la formation technique préparatoire.** Un(e) membre de chaque ménage affecté (environ de 400 personnes) sera éligible pour un emploi dans le PIC. Si bien la majorité des emplois seront dans la couture, il y aura aussi environ 30 emplois plus spécialisés. La Banque et l'UTE en coordination avec les entreprises au PIC identifieront et prioriseront des opportunités additionnelles dans des métiers techniques pour les membres du Kolektif.

Un second membre du ménage choisira une option parmi les quatre mentionnées ci-dessous :

- 1.2 **Accès aux terres et appui technique.** Un maximum de cent (100) PAP qui n'ont pas des terres auront accès aux terres de la même superficie qu'ils avaient avant l'arrivée du PIC jusqu'à un demi hectare afin de reprendre des activités agricoles visant à rétablir leurs moyens de subsistance. L'accès sera garanti à travers le financement pour obtenir les titres de propriété d'une parcelle de terre.
- 1.3 **Equipements spécialisés et intrants pour l'agriculture et l'agroforesterie et l'appui technique.** Cette mesure fournira aux bénéficiaires qui ont déjà accès à la terre des équipements spécialisés et des intrants pour faciliter le défrichage, préparation et plantation d'une parcelle actuellement en exploitation en utilisant des technologies durables et modernes.
- 1.4 **Programme de graduation pour les plus vulnérables focalisée sur le développement des petites entreprises et l'accès aux microcrédits.** Suivant la méthodologie de l'organisation choisie le plan offrira un programme de graduation focalisée sur les petites entreprises et l'accès aux microcrédits. Ce programme sera ciblé spécifiquement sur les femmes, des hommes handicapés, et ceux qui sont les plus vulnérables.
- 1.5 **Formation professionnelle.** Les bénéficiaires recevront des bourses d'étude pour un an dans l'une des institutions de formation technique qualifiées qui existent dans la région. La formation versera sur des métiers tels que : plomberie, mécanique, électricité et d'autres.

En outre, tous les ménages bénéficieront du support mentionné ci-dessous :

- 1.6 **Mesures d'appui à l'éducation.** Les PAPs recevront deux kits scolaires par ménage afin d'atténuer les dépenses dans le domaine de l'éducation du revenu de chaque ménage. Les kits seront fournis en août 2019. Chaque kit contiendra au moins des cahiers, sac à dos, crayons, stylos, outils géométriques.
- 1.7 **Facilitation d'accès aux microcrédits.** L'UTE avec l'appui de la Banque organisera un grand événement où les organisations qui offrent des microcrédits dans la région présenteront leurs produits et services, y compris les taux d'intérêt et critères de sélection, aux membres du *Kolektif*. La Banque s'engage à faire des efforts pour identifier des institutions de microcrédits qui offrent des crédits agricoles et financement collectif. Si besoin, une procédure de filtrage en collaboration avec le Komité sera organisée pour assurer que les organisations participantes soient sérieuses.

### **Mesures concernant les impacts environnementaux et sociaux du PIC**

La Banque travaille toujours dans l'amélioration de la gestion sociale et environnementale du PIC et elle considère capital le support du *Kolektif* dans cette tâche. Parmi ces aspects visés à être améliorés se trouvent : Déchets Solides, traitement des eaux usées, engagement de parties intéressées (dans et en dehors du PIC), réponse d'urgence et la mise en œuvre du système EHS.

De même, la Banque continuera à renforcer le mécanisme de gestion de grief à l'intérieur et en dehors du PIC. Cela inclura de chercher un endroit pour recevoir les demandes d'information et/ou griefs par écrit de manière confidentielle.

Des réunions avec les parties intéressées dans la région du PIC pourront être organisées plus fréquemment en partageant des informations sur la situation dans le PIC et en tenant compte des opinions des parties intéressées.

Pendant le processus de dialogue le *Kolektif* a posé plusieurs préoccupations concernant l'environnement et les conditions sociales dans le PIC. La Banque a donné suite à plusieurs demandes officielles de la part du *Kolektif* concernant les sujets environnementaux et sociaux. La Banque continuera à faire le suivi de l'engagement d'un laboratoire pour effectuer des analyses indépendantes de l'eau. La Banque demandera que ces rapports soient partagés avec le *Kolektif* et publiés en ligne.

La Banque donnera une mise à jour détaillée au *Kolektif* concernant les sujets environnementaux et sociaux pendant les rencontres du Comité de Suivi. Cette information sera incluse dans le rapport annuel public de suivi élaboré par le MICI.

### **Conclusion**

De bonne foi et conformément aux dispositions décrites ci-dessus, l'Accord est signé le 8 décembre 2018, à l'Université de l'État d'Haïti, Campus Henri Christophe à Limonade à 2h00.